OEA/Ser.W

 CIDI/INF. 362/20

 11 mars 2020

 Original: espagnol

NOTE DE LA Mission permanente DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE PAR LAQUELLE ELLE TRANSMET LA PROPOSITION D’ordre du jour DE LA XXIe CONFÉRENCE interaméricainE DES MINISTRES DU TRAVAIL (xxi cimt) ainsi que la note émanant du ministère du travail, de l’emploi et de la sécurité SOCIALE de son pays, qui propose que la XXIe CIMT se déroule à buenos aires (argentine)

NOTE DE LA Mission permanente DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE PAR LAQUELLE ELLE TRANSMET LA PROPOSITION D’ordre du jour DE LA XXIe CONFÉRENCE interaméricainE DES MINISTRES DU TRAVAIL (xxi cimt) ainsi que la note émanant du ministère du travail, de l’emploi et de la sécurité SOCIALE de son pays, qui propose que la XXIe CIMT se déroule à buenos aires (argentine)

Note de la Mission permanente



***MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE***

***PRÈS L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS***

oea 025.2

 La Mission permanente de la République argentine près l’Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat technique de la Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) et a le plaisir de lui transmettre ci-joint la proposition d’ordre du jour de la XXIe CIMT comportant les modifications apportées par l’Argentine ainsi que la note du Ministre du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale, M. Claudio O. Moroni, en réponse à sa note sur la CIMT en date du 10 décembre 2019.

La Mission permanente de la République argentine saisit l’occasion pour renouveler au Secrétariat technique de la CIMT les assurances de sa plus haute considération.

 Washington, D.C., le 4 mars 2020

Secrétariat technique de la CIMT

Organisation des États Américains

Washington, D.C.

PROPOSITION D’ORDRE DU JOUR DE LA

XXIE CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DU TRAVAIL (CIMT)

(Proposition présentée par le Gouvernement de l’Argentine)

Remarque : La présente proposition est fondée sur les décisions adoptées et les discussions tenues durant la première réunion préparatoire de la XXIE CIMT, le 5 décembre 2019 à Quito (Équateur), et la réunion virtuelle des autorités, le 13 février 2020.

**SLOGAN : Vers un travail futur marqué par le développement durable, l’emploi digne et l’insertion sociale**

THÈME :

**1) Une meilleure articulation entre l’éducation et le travail pour parvenir au travail futur que nous voulons**

Comprend : formation tout au long de la vie ; développement des compétences utiles pour les changements dans le monde du travail, y compris les compétences non spécialisées ; enseignement et formation technique et professionnelle (EFTP) ; formation au travail ; emploi des jeunes ; services d’aide à l’emploi ; articulation entre formation professionnelle et système d’enseignement classique ; initiative patronale ; mise en relation entre demande et offre de travail ; cadres nationaux et régionaux de qualification.

**2) La contribution du monde du travail à l’édification de sociétés plus justes et équitables**

Comprend : Inclusion au travail et non-discrimination dans le monde du travail ; prise en charge des populations en situation de vulnérabilité ; lutte contre les inégalités au plan des revenus, de l’accès aux débouchés et de la garantie des droits ; officialisation de l’emploi ; promotion des entreprises durables ; lutte contre le changement climatique ; renforcement de la protection sociale, renforcement de la sécurité et de la santé dans le milieu du travail ; coordination entre les ministères du travail et d’autres organismes chargés des politiques économiques et sociales ; coordination entre les ministères du travail et les organisations de la société civile.

Sous-thème spécial et indépendant : Égalité des genres, inclusion des femmes dans le monde du travail à égalité de conditions et sans aucune forme de violence, autonomisation des femmes.

**3) Dialogue social pour parvenir à un travail futur empreint de justice sociale**

Comprend : Dialogue social comme mécanisme de règlement de différends ; dialogue social dans la formulation de politiques publiques ; dialogue social dans le renforcement des entreprises durables et des principes et droits fondamentaux dans le travail ; dialogue social comme élément créateur de confiance entre le gouvernement et les acteurs sociaux.

4) **Renforcement des ministères du travail pour faire face aux changements émergents du monde du travail**

Comprend : rôle des ministères du travail dans l’examen et la formulation de politiques publiques ; formation et renforcement des capacités humaines ; observance de la législation du travail et validité effective des principes et droits fondamentaux du travail (liberté d’association et liberté syndicale ; reconnaissance effective du droit à la négociation collective ; élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; abolition effective du travail des enfants ; élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession) ; migration du travail ; inspection du travail, y compris les nouvelles modalités d’inspection du travail face aux nouvelles formes de travail (plateformes numériques notamment).

NOTE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L’EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE



CIDRP02823S01

Ministère du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale

Buenos Aires, le 26 février 2020

Madame Kim Osborne

Secrétaire exécutive au développement intégré

Organisation des États Américains

En ville.-

Madame la Secrétaire exécutive,

J’ai l’honneur de vous adresser la présente en réponse à votre note en date du 10 décembre 2019 afin de vous remercier pour vos vœux et confirmer l’intérêt de mon ministère à exercer la présidence de la XXIe Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT). À cet égard, j’ai le plaisir de proposer que la XXIe CIMT ait lieu à Buenos Aires les 2, 3 et 4 décembre prochains.

 En ce sens, j’ai chargé l’unité Cabinet des conseillers d’entamer les démarches nécessaires pour assurer l’organisation de la Conférence dans notre pays, en étroite collaboration avec le Département des questions internationales et les fonctionnaires du Département du développement humain, de l’éducation et de l’emploi de votre Organisation.

Nous vous remercions pour l’appui exprimé et vous assurons de notre meilleure disposition à collaborer avec l'Organisation des États Américains pour tout ce qui ressort de la compétence du Ministère du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale.

Je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire exécutive, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

 Claudio O. Moroni

 Ministre du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale